



OBJET TRAVAUX SUR LES RE
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS
ROUTE DU JUILIARD

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le

ID : 074-217402023-20180409-2018_13D-DE

Réf. 2018-13

feuillet 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2018
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire :

Présents : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Dominique BOUVET, Eric PIERRE, Laurence NIQUET, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX, Jean-Paul DERONZIER, Edwige BALDACCHINO, Jérémie JOSNET, Johann JARROUX, Orlane RAGOT.

Représentés : Néant

Absent : Jean-Philippe TAVARES

Secrétaire de séance : Chantal MACQUET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 14

Christophe GUITTON, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2018 l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Route du Juiliard », figurant au tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à 333 010.00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à 189 538.00 €
- et des frais généraux s'élevant à 9 991.00 € (à charge de la Commune).

Vu la délibération 2017-22 du 22 mai 2017,

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la Commune de Nonglard :

- approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,
- s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement et sa répartition financière
 - d'un montant global estimé à 333 010.00 €
 - avec une participation financière communale s'élevant à 189 538.00 €
 - et des frais généraux s'élevant à 9 991.00 € (à charge de la Commune).
- De s'engager à verser au SYANE 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers soit 7 993.00 € sous forme de fonds propres après la réception



OBJET TRAVAUX SUR LES RE
D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS
ROUTE DU JUILIARD

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le

ID : 074-217402023-20180409-2018_13D-DE

Réf. 2018-13

feuille 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 AVRIL 2018
A 20H00

par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

-De s'engager à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 151 630.00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette délibération

Se sont opposés : néant

Se sont abstenus : néant

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers.



OBJET TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS
ROUTE DU JULIARD

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le

ID : 074-217402023-20180409-2018_13D-DE

Réf. 2018-13

feuille 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2018
A 20H00**

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Dominique BOUVET		
Eric PIERRE		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		
Jean-Paul DERONZIER		
Edwige BALDACCHINO		
Jérémie JOSNET		
Johann JARROUX		
Orlane RAGOT		

Date de convocation : 29/03/2018

Fait et délibéré le 09/04/2018

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

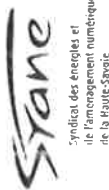
Date d'affichage : 12/04/2018



Acte télétransmis en Préfecture le 12 avril 2018

Commune **NONGLARD**
 N° de contrat **18024**
 Date **08/03/18**

74202



Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie

Laurent BOUR
 Marie-Joëlle LOF

**PLAN DE FINANCEMENT
 PROGRAMME 2018
 OPERATION : ROUTE DU JULLIARD**

Nombre de candélabres : 17
 Nombre de consoles : 5

Votre interlocuteur technique :
 Votre interlocuteur administratif :

Numéro d'opération : 17057		Opération : ROUTE DU JULLIARD		REPARTITION DU FINANCEMENT	
Code programme	Année de la demande d'intervention	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense
			125 404,53 €	25 080,91 €	150 485,44 €
			14 563,11 €	2 912,62 €	17 475,73 €
		Sous-total	139 967,64 €	27 993,53 €	167 961,17 €
				Arrondi à	167 961,00 €
Electricité					
M3R	17057	Mise en souterrain réseau	125 404,53 €	25 080,91 €	150 485,44 €
M3B	17057	Mise en souterrain branchements	14 563,11 €	2 912,62 €	17 475,73 €
		Sous-total	139 967,64 €	27 993,53 €	167 961,17 €
				Arrondi à	167 961,00 €
Eclairage public					
EP	17057	Eclairage Public - Génie civil, réseau et matériel	78 478,96 €	15 685,79 €	94 174,75 €
BF	17057	Eclairage Public - Remplacement "Ballons Fluo"	3 236,25 €	647,25 €	3 883,50 €
		Sous-total	81 715,21 €	16 343,04 €	98 058,25 €
				Arrondi à	98 058,00 €
Réseaux de Télécommunications					
OR	17057	Mise en souterrain Orange	55 825,24 €	11 165,05 €	66 990,29 €
		Sous-total	55 825,24 €	11 165,05 €	66 990,29 €
				Arrondi à	66 990,00 €
		TOTAL	277 506,09 €	55 501,62 €	333 007,71 €
				Arrondi à	333 010,00 €
Frais généraux à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)					
					9 991,00 €

Participation du SYANE		Participation de la commune	
Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	TVA à charge de la commune
55%	68 972,49 €	25 080,91 €	0,00 €
55%	8 009,71 €	2 912,62 €	0,00 €
	76 982,20 €	27 993,53 €	0,00 €
		Arrondi à	104 976,00 €
FCTVA = 16,404 % du TTC			
Piafond	21 120,00 €	15 444,65 €	36 564,65 €
40%	1 294,50 €	636,89 €	1 931,39 €
	22 414,50 €	16 081,54 €	38 496,04 €
		Arrondi à	38 496,00 €
			57 610,10 €
			1 952,11 €
			59 562,21 €
			59 562,00 €
			66 990,29 €
			66 990,29 €
			66 990,00 €
			178 111,39 €
			11 426,55 €
			143 471,77 €
			143 472,00 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2018
 Reçu en préfecture le 13/04/2018
 Affiché le 13/04/2018
 ID : 074-217402023-20180409-2018_13D-DE

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :

- soit d'annuités si la commune opte pour un prêt contracté auprès du SYANE (prêt proposé sur 80 % de la participation à charge de la commune). La première annuité sera appelée le 1er janvier de l'année suivant l'année de la délibération. Le solde de la participation (20 %) sera appelé lors du décompte définitif, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.
- soit de fonds propres. 80 % de la quote-part, soit 151 630,00 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Dans tous les cas, 80 % des frais généraux, soit 7 993,00 euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.

Les frais généraux du SYANE feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.